

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMUNE DE LAMARQUE PONTACQ

Séance du mardi 05 mars 2024

Date de la convocation: 28/02/2024

Membres en exercice :
15

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marc BEGORRE,

Présents : 10

Présents : Marc BEGORRE, Jeannine CAILLABET, Sandra CASSOU-CLOUET, Philippe LACAZE, Sophie ASSIMANS, Michèle COSTE, Thomas BUZY, Pierre CASTEROT, Lionel FOSSARD, Jérôme LAFFORGUE

Votants : 14

Représentés : Sylvie FOURCADE, Christophe VIGNES, Anne LAMOUREUX, Rita TRUSCIGLIO

Excusés :

Absents : Jordi HOSTEIN

Secrétaire de séance : Sandra CASSOU-CLOUET

DE_2024_011 - Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BEGORRE Marc
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 250 985.55**
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :


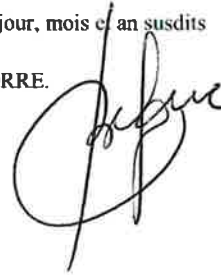
Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	148 387.03
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	210 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	102 598.52
Résultat cumulé au 31/12/2023	250 985.55
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	250 985.55
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	132 171.23
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	118 814.32
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

RF
Préfecture des HAUTES-PYRENEES
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/03/2024
065-216502526-20240305-DE_2024_011-DE

Délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire

Marc BEGORRE.



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 08 mars 2024
et publication ou notification du 06 mars 2024